



Notre visite d'étude à Eeklo chez Ecopower – 5 septembre 2014

L'énergie renouvelable, coopérative et citoyenne

L'exemple d'Ecopower

Par solidarité et par nécessité, pour répondre aux crises climatique, environnementale et économique, notre société doit impérativement réduire ses émissions de gaz à effet de serre et placer les énergies renouvelables au cœur de son développement. La réussite sociale et économique de cette transition est à la fois une responsabilité et une chance pour les citoyens et les travailleurs. Dans le but de les inspirer, la cellule Rise fait régulièrement découvrir aux délégués syndicaux des projets novateurs. Cette fois, elle les a emmenés à la découverte d'Ecopower, une importante coopérative citoyenne d'énergie renouvelable située en Flandre.

«Nous avons une idée précise de la transition et de la société: nous voulons une démocratie plus juste et égalitaire sur le plan social où le redéploiement du système énergétique jouera un rôle fondamental, explique Hugo Martin, permanent CSC pour la cellule Rise, le Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement. Nous voulons aller vers une société plus juste au bénéfice de tous les citoyens, avec une énergie moins chère et renouvelable – l'éolien, la géothermie, la biomasse... – qui ne soit pas confisquée par des intérêts privés mais placée au bénéfice de la collectivité. Le but étant aussi d'acquérir une indépendance énergétique et d'alléger la facture commerciale vis-à-vis de l'extérieur.»

Pour nourrir cette conviction et montrer que des alternatives crédibles existent déjà, la cellule Rise organise des visites de terrain pour les délégués sensibles à l'environnement, soucieux de le mettre à l'agenda dans leur entreprise et de développer des idées novatrices.

Ce 5 septembre, direction Eeklo, en périphérie de Gand. Les délégués sont invités à visiter Ecopower, une société coopérative d'origine citoyenne de production et de fourniture d'énergies alternatives. Pionnière dans les énergies renouvelables et spécialement dans la production d'énergie éolienne, elle compte aujourd'hui près de 50.000 coopérateurs, dont la moitié sont des ménages, les autres membres étant des PME, des églises, des associations.

À l'origine, au début des années 90, une dizaine de personnes décide de restaurer un site hydraulique. Mais la réflexion se poursuit avec la volonté d'aller plus loin dans la production d'énergie. *«En 2001, Ecopower installe deux éoliennes sur un terrain communal, les premières éoliennes à 100% coopératives et presque les premières en Flandre, raconte Jan De Pauw, coordinateur de projet chez Ecopower. Jusqu'en 2004, il n'était pas possible de jouer le rôle de fournisseur. En 2005, le marché a été libéralisé et la coopérative a demandé un permis de fournisseur.»*

Depuis, les coopérateurs ont fait de la pub, le bouche à oreille a fonctionné. Des réunions ont été organisées pour expliquer l'objectif, la manière de devenir propriétaire de l'installation et de l'énergie produite.

À ce jour, Ecopower est propriétaire de 13 éoliennes dispersées en Flandre, de trois centrales hydrauliques, de 300 installations de panneaux photovoltaïques disposées essentiellement sur des écoles pour leur aspect stable et l'aspect didactique. Un cogénérateur fonctionnant avec de l'huile de colza pure, provenant d'un agriculteur local, produit le chauffage et l'électricité des bâtiments d'Ecopower à Eeklo. À Eeklo même, cinq éoliennes ont été construites sur des terrains communaux. Elles fournissent l'électricité pour la moitié des habitants de la ville, soit 10.000 personnes.

Mais la coopérative ne se contente pas de produire et de fournir de l'électricité. Parallèlement, elle sensibilise ses clients coopérateurs à l'efficacité énergétique et mène un travail d'information pour les amener à réduire leur consommation d'électricité. Car moins ces derniers utilisent d'énergie, plus il y a de la place pour de nouveaux clients... Par ailleurs, la coopérative soutient les coopérateurs qui désirent installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit, via un projet PV-privé. Les résultats sont conséquents: en 10 ans, la consommation en électricité a été réduite de moitié.

C'est notre énergie

*«Investir ensemble dans l'énergie renouvelable», c'est le slogan d'Ecopower qui considère que les énergies naturelles - le vent notamment -, sont des biens communs. Mais l'investissement demandé va au-delà de l'aspect financier: *«Beaucoup de gens arrivent chez nous d'abord comme client, parce que nos prix sont très intéressants sur le marché de l'électricité. Nous essayons par après d'en faire de véritables coopérateurs, c'est-à-dire de les faire participer à la prise de décision, de les amener à exercer leurs droits, ce qui est souvent nouveau pour eux»,* explique Jan. *Nous organisons des assemblées générales décentralisées auxquelles 3 à 400 personnes participent. Nous travaillons pour organiser cela de manière démocratique. Si nous mettons un nouveau projet en place, nous informons nos membres.»**

Au départ, la coopérative est ouverte à tous. Il suffit d'acquérir une part au prix de 250 euros, ce qui correspond à l'achat d'un centimètre d'éolienne.

Pour celui pour qui cette somme serait un obstacle, ou pour les clients qui ont des problèmes pour payer leur facture d'énergie, Ecopower cherche des solutions sur mesure telles qu'un

échelonnement du paiement. Dans sa philosophie, elle considère que l'énergie verte doit réellement être accessible à tous. La coopérative est partie d'un besoin du citoyen: produire et fournir de l'énergie renouvelable au prix de revient, chaque coopérateur étant propriétaire et directeur de la coopérative. Le nombre de parts maximales à acquérir est de 20 par personne. Mais, quel que soit son nombre de parts, chaque coopérateur bénéficie d'une voix à l'assemblée générale.

Une entreprise rentable

En Région flamande, n'importe qui peut se fournir en énergie auprès d'Ecopower pour autant qu'il devienne coopérateur, c'est-à-dire qu'il achète au minimum une part.

Ecopower est une organisation rentable mais, contrairement aux entreprises classiques, son but n'est pas la maximalisation des bénéfices. Une grande part de ses bénéfices est réinvestie dans de nouveaux projets. La coopérative est son propre développeur de projets. Plus de 90% du capital provient des coopérateurs ce qui signifie que plus de 90% de profits revient aux coopérateurs. Pour financer les nouveaux projets, un emprunt - moins de 10 % - est fait auprès des banques pendant 2 à 3 ans et le remboursement se fait au plus vite. À titre indicatif, le prix d'une éolienne, placement compris, tourne autour de 3 millions d'euros.

«L'idée est de capter l'argent du citoyen - celui qui dort sur les comptes en banque - pour l'investir dans l'économie locale, explique Dirk Vansintjan, l'un des fondateurs d'Ecopower et président de la Fédération européenne des coopératives. Le citoyen paye les moyens de production et profite de son investissement par un allègement de sa facture et par une participation aux bénéfices, soit un rendement sur leurs parts de maximum 6%. De plus, il est responsabilisé. Les politiciens ne sont pas les meilleurs gérants. Par exemple, les intercommunales n'incitent pas à consommer moins car la surconsommation apporte du profit pour les communes. Or, de notre côté, entre 2006 et 2011, la consommation a baissé de moitié chez nos coopérateurs parce qu'on les incite à consommer moins, à installer des panneaux photovoltaïques ou solaires sur leur toit. On est au-delà de l'objectif de réduction des GES de 20% fixé par l'Europe pour 2020. En 2013, la facture d'électricité a été réduite de 20% par rapport aux autres firmes. De plus, notre taille importante nous permet d'être un interlocuteur de poids. Et nous démontrons qu'il est possible dans le futur d'utiliser uniquement des énergies alternatives et renouvelables»

Malgré toutes ces vertus, ce modèle d'économie sociale qui profite à la collectivité est pourtant concurrencé par des développeurs privés, ou publiquement contesté par des lobbys qui militent sans le dire pour le nucléaire. En Flandre comme en Wallonie, les citoyens sont donc en droit d'attendre des pouvoirs publics qu'ils favorisent la création de telles coopératives en renforçant les aides et en créant un cadre légal plus propice aux communes et aux citoyens. C'est à ces conditions que les coopératives qui naissent sur le territoire wallon pourront à leur tour se développer, créer du bien-être, des emplois et, à terme, une source d'énergie beaucoup plus durable et compétitive que les ressources fossiles et nucléaire.

/ Donatienne Coppieters /

Faire la chasse aux idées reçues

Promouvoir l'énergie éolienne et renouvelable, c'est faire la chasse aux idées reçues et aux résistances et croyances. Réponses à des questions fréquemment posées.

Nuisances des éoliennes: réglementation flamande

Pour la Région flamande, deux critères entrent en compte pour le choix d'implantation d'une éolienne: le bruit et l'ombre.

Selon la réglementation flamande, ce n'est pas la distance entre l'habitation et l'éolienne qui est importante mais le niveau de bruit. Elle définit donc un nombre de décibels maximum.

L'ombre se déplace en fonction du soleil. La législation prévoit un maximum de huit heures par an d'ombre sur une maison et d'une demi-heure par jour. Au-delà des huit heures, il faut la permission de l'habitant ou arrêter l'éolienne au moment où elle fait de l'ombre sur l'habitation.

Le réseau électrique n'est pas stable quand il y a trop d'éoliennes?

«En 2000, le Danemark disposait de 20% de production éolienne, explique Jan De Pauw. Jusqu'à 50% de l'électricité peut être produite par l'énergie éolienne sans qu'il y ait de problème parce qu'on peut prévoir le vent du lendemain et compléter. »

Y a-t-il assez de potentiel d'énergies renouvelables pour atteindre 100%?

«Oui, répond Jan De Pauw. Le potentiel d'énergies renouvelables au niveau mondial est de 3000/1. Le vent peut couvrir 200 fois les besoins de tout le monde, la biomasse, 20 fois, l'énergie solaire, 2.850 fois.»

Un objectif de CO2 zéro en 2050 est-il possible?

La province de Flandre orientale a fixé un objectif de CO2 neutre en 2050. Elle encadre donc l'éolien et d'autres projets d'énergie renouvelables avec pour objectifs: 43% de production photovoltaïque, 30% soit 300 éoliennes, 18% de chaleur, 6% biomasse.

L'énergie éolienne crée-t-elle de l'emploi local?

«Les éoliennes d'Ecopower viennent d'Allemagne (Enercom), explique Jan. Leur installation nécessite de l'emploi local mais elle ne dure que trois jours. L'entretien est réalisé par une entreprise wallonne située à Gosselies. Ecopower emploie 26 collaborateurs payés (il y a 10 ans, un temps plein et demi). Parallèlement, l'emploi est créé dans l'isolation, les nouveaux bâtiments, le solaire, le photovoltaïque... Mais la Flandre a perdu plus d'emplois dans le solaire qu'à Ford Genk. Ce qui est nécessaire: avoir un gouvernement qui développe une politique stable.»